

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF
DAIRA D' EL-KARIMIA
COMMUNE DE HARCHOUN
N°/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Nif: 098502099060126

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des Marchés Publics et délégations de service public .

Le Président de l'assemblée populaire Communale de Harchoun porte à la connaissance des soumissionnaires qui ont participé à l'Appel d'offre nationale ouvert, lance l'avis d'attribution provisoire concernant le projet cité au tableau ci-dessous; parue dans les journaux nationaux : (EL djoumhouria en Arabe en date du : 03/08/2026 et (LE PATRIOTE) en Français le: 02/08/2026 et le BOMOP et Deux Journaux Électronique.

Qu'après analyse technique et financière d'offres portant sur ce projet, les résultats ci-après ont été obtenus en application des barèmes de notation prescrit dans le cahier des charges:

N°	Intitulé du Projet	L'entreprise	Note de L'offre Tech.	Montant de l'offre financière après correction en (DA)	Délais de Livraison	OBS.
01	" Aménagement Jardin public à Harchoun Centre " .	ETB DAHMANI El hadj NIF: 174021001043182	76 Pts.	12 311 026,00 DA.	Cent Dix (110) Jours.	(Offre économiquement la plus avantageuse (Offre Financière Moins disante)

N.B: Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel suscité, les partenaires soumissionnaires contestant ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission communale des Marchés Publics dans un délais de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis au journaux nationaux sus-indiquées ou au BOMOP et 02 journaux électroniques.

Harchoun le :

Le Président de L'APC

- رئيس دائرة الكريمة " للإعلام "